

Rapport annuel

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG
(TRAOU LONG)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7	
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le syndicat de GOAS KOLL – TRAOU LONG regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, les ex syndicats de GOAS KOLL et de TRAOU LONG.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex GOAS KOLL (affermage SAUR)
- le service de l'ex TRAOU LONG (affermage SAUR).

Le présent rapport concerne uniquement le service : TRAOU LONG.

Les communes de ce service sont les suivantes : LANVELLEC, LOGUIVY-
PLOUGRAS, PLOUARET, PLOUGRAS, PLOUNERIN, PLOUNEVEZ-MOEDDEC,
PLUFUR, TREGROM, TREMEL et VIEUX-MARCHE (LE).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

11 500 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 15 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2013	Mise à jour du plan de renouvellement Prise en compte des charges d'exploitation supplémentaires (groupe électrogène, interconnexion avec le syndicat de la Baie, delta de l'ancienne formule de révision du tarif production) Modification de la formule de révision du tarif Production
2	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
3	01/01/2016	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre affermé. Prise en compte des charges d'exploitation liées à ces nouveaux équipements. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Baisse des charges liées à la production et aux achats d'eau. Recalage de l'assiette de consommation et augmentation du tarif du délégataire en conséquence.
4	01/07/2016	Intégration de la commune de PLOUGRAS dans le périmètre d'affermage au 1 ^{er} juillet 2016.
5	23/11/2016	Précisions des modalités pratiques d'intégration de la commune de Plougras dans le périmètre d'affermage.
6	06/07/2018	Mise à jour du plan de renouvellement des équipements. Travaux concessifs. Prise en compte des achats d'eau pendant les travaux de passage de la filière au chlorure ferrique. Réforme de la TVA immobilière. Prolongation du contrat de 3 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---------------------------------------------------------------

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Prise d'eau sur le LEGUER VIEUX-MARCHE (LE) Prélèvement d'eau de surface	200	528 918	528 628	-0,05 %
Captage du Pré Styvell LOGUIVY-PLOUGRAS Prélèvement en nappe souterraine	5	18 302	16 560	-9,52 %
Total des prélèvements [m³]		547 220	545 188	-0,37 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
GUERLESQUIN (29)	2 214	2 231
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	33 721	41 596
SYNDICAT DE LA BAIE - LA BAIE	43 864	71 988

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de Traou Long VIEUX-MARCHE (LE) Traitement complet	4 000	528 918	528 628	-0,05 %
Station de Pempoul LOGUIVY-PLOUGRAS Traitement complet	100	18 302	16 560	-9,52 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	547 220	545 188	-0,37 %
Importations	79 799	115 815	+45,13 %
Total général	627 019	661 003	+5,42 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 608	5 642	+0,61 %
Nombre d'abonnements non domestiques		1	
Nombre total d'abonnements	5 608	5 643	+0,62 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Répartition des abonnés par commune

LANVELLEC	422
LOGUIVY-PLOUGRAS	603
PLOUARET	1 341
PLOUGRAS	279
PLOUNERIN	455
PLOUNEVEZ-MOEDEC	856
PLUFUR	372
TREGROM	266
TREMEL	292
VIEUX-MARCHE (LE)	757
Total des abonnés	5 643

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	547 220	545 188	-0,37 %
Volume importé	79 799	115 815	+45,13 %
Volume exporté	- 143 601	- 177 062	+23,30 %
Volume mis en distribution	483 418	483 941	+0,11 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	419 004	416 135	-0,68 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques		7 750	
Volume total vendu aux abonnés	419 004	423 885	+1,16 %

* dont 25 826 m3 pour PLOUGRAS (22 827 m3 en 2021).

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 74 m³ par an. Elle était de 75 m³ en 2021.

● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	13 694	22 112
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUBEZRE	56 186	77 150
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUMILLIAU	40 340	42 166
SDAEP 22	33 381	35 634
Volume total exporté	- 143 601	- 177 062

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	596,6	596,6	+0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : TRAOU LONG

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,08	41,68	+6,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6552	0,7300	+11,42 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,6552	0,7300	+11,42 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,7654	0,8476	+10,74 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,7654	0,8476	+10,74 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 8 (12 001 à 100 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	Vente en Gros	0,5939	0,6647	+11,92 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,07	64,07	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,5962	0,6081	+2,00 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7119	0,7262	+2,01 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,5340	0,5447	+2,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,4508	0,4598	+2,00 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,2967	0,3027	+2,02 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,2135	0,2178	+2,01 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
	N° 8 (12 001 à 100 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
	Vente en Gros			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0431	0,0431	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

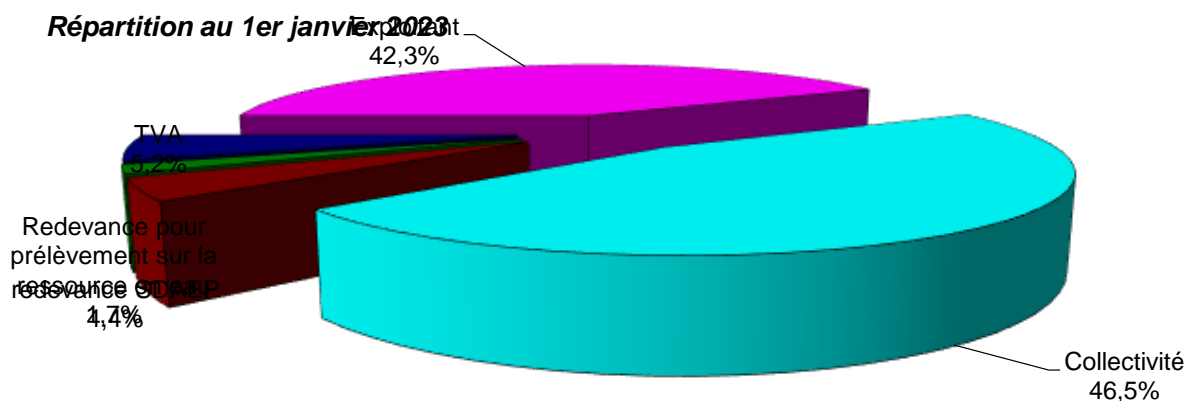
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	119,42	131,11	+9,79 %
Collectivité	142,47	144,04	+1,10 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,17	5,17	0,00 %
TVA	15,35	16,16	+5,28 %
Total [€ TTC]	294,41	309,98	+5,29 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,06 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,58 €/m³
 0,0026 €/l



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : TRAOU LONG

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,08	41,68	+6,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6552	0,7300	+11,42 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,6552	0,7300	+11,42 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,7654	0,8476	+10,74 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,7654	0,8476	+10,74 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 8 (12 001 à 100 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,7409	0,8215	+10,88 %
		Vente en Gros	0,5939	0,6647
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,07	64,07	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,5962	0,6081	+2,00 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7119	0,7262	+2,01 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,5340	0,5447	+2,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,4508	0,4598	+2,00 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,2967	0,3027	+2,02 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,2135	0,2178	+2,01 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
	N° 8 (12 001 à 100 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,1188	0,1212	+2,02 %
		Vente en Gros		
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0431	0,0431	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	119,42	131,11	+9,79 %
Collectivité	142,47	144,04	+1,10 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,17	5,17	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,33	18,14	+4,67 %
Total [€ TTC]	332,39	347,96	+4,68 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,06 %

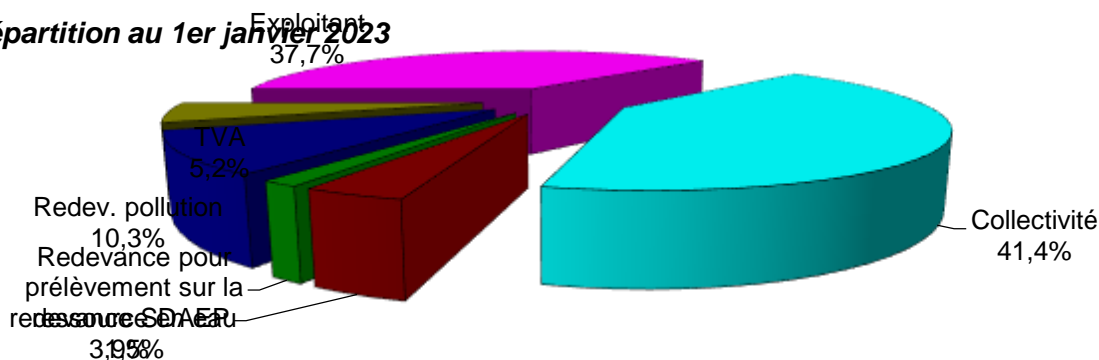
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,90 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : TRAOU LONG

2022

tarif gros consommateurs compteurs

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement diam 15 mm	64,07	64,07	0,00 %
	Abonnement diam 20 mm	64,07	64,07	0,00 %
	Abonnement diam 30 mm	80,50	80,50	0,00 %
	Abonnement diam 40 mm	118,70	118,70	0,00 %
	Abonnement diam 50 mm	252,45	252,45	0,00 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	634,52	634,52	0,00 %
	Abonnement diam 80 mm	1494,20	1494,20	0,00 %
	Abonnement diam 100 mm	2831,54	2831,54	0,00 %
	Abonnement diam 150 mm	5697,11	5697,11	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	589 929,93 €	612 835,58 €	+3,88 %
dont abonnements	354 278,77 €	361 833,89 €	+2,13 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 858,30 €	- 1 385,24 €	
Recettes de volume exporté	35 576,16 €	31 698,64 €	-10,90 %
Total recettes de vente d'eau	624 647,79 €	643 148,98 €	+2,96 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	61 845,29 €	41 050,32 €	
Divers	1 714,94 €	2 461,24 €	
Loyer antennes	15 773,05 €	15 929,12 €	
Total des recettes	703 981,07 €	702 589,66 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	489 532,90 €	529 286,31 €	+8,12 %
dont abonnements	213 042,61 €	220 394,51 €	+3,45 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 826,55 €	- 2 153,74 €	
Recettes de volume exporté	84 501,31 €	84 435,64 €	-0,08 %
Total recettes de vente d'eau	573 207,66 €	611 568,21 €	+6,69 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	48	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	56	1	98,2 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

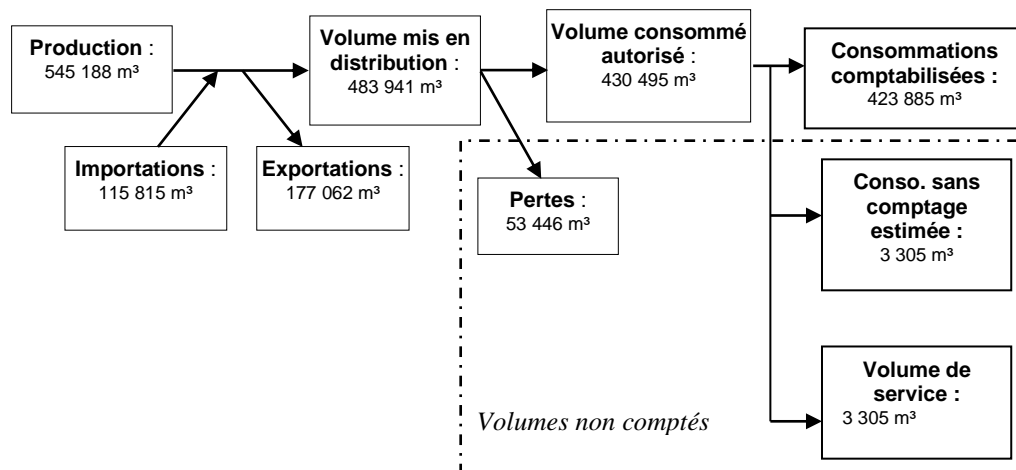
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 305 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 305 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	87,6 %	87,7 %	89,9 %	90,7 %	91,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,6	2,6	2,6	2,6	2,8
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Pour information, en 2022, le rendement du réseau de distribution est de 91,5% (90,4% en 2021), sur l'ancien périmètre du syndicat de TRAOU LONG, c'est-à-dire hors PLOUGRAS et de 98,4 % (99,6 % en 2021) sur la commune de PLOUGRAS.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,665	1,365	0,615	1,720	3,820

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux hors programme (travaux sur groupe électrogène station de Traou Long)	2 230 €
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	47 874 €
Usine de Traou Long - Renouvellement de l'ozoneur	9 674 €
Renforcement et sécurisation Beg Ar Menez et Croix Ruguel	600 467 €
38ème tranche - Travaux AEP - Programme 2020	251 661 €
Alimentation AEP Kervern - Plouégat-Moysan	34 893 €
Programme 2021 : sectorisation	33 068 €
39ème tranche - Travaux AEP - Programme 2022	20 534 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	8
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,14 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	1 372 756,77 €	1 732 102,54 €
Remboursements au cours de l'exercice	169 093,34 €	170 714,47 €
dont en intérêts	35 937,82 €	33 060,24 €
dont en capital	133 155,52 €	137 654,23 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	365 368,45 €	402 510,68 €	420 323,81 €	430 785,04 €	449 581,77 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	128 000 €
Travaux hors programme (travaux divers sur réseau AEP ...)	33 337 €
Usine de Traou Long - Travaux amélioration de la filière de traitement	19 971 €
Renforcement et sécurisation Beg Ar Menez et Croix Ruguel	103 584 €
39ème tranche - Travaux AEP - Programme 2022	647 123 €
Etude/ Diagnostic / travaux de renouvellement / Gestion du risque CVM	146 583 €
Usine de Traou Long - Renouvellement de la bache d'eau traitée	230 000 €
Programme de renouvellement des GC (Croix Ruguel + Pempoull)	60 000 €
Travaux de clôture	70 000 €
Travaux Interconnexion AEP Morlaix Communauté	150 000 €
Programme renouvellement de réseau AEP (41ème tranche)	220 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	738,00 €	385,00 €

L'INFORME

2022



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG (TRAOU LONG)

Extrait du rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de PLOUARET

TERRITOIRE

11 500 habitants

Le syndicat de Goas Koll – Traou Long regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, les ex syndicats de Goas Koll et de Traou Long.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex Goas Koll (affermage SAUR)
- le service de l'ex Traou Long (affermage SAUR).

La présente fiche ne concerne que le service de l'ex syndicat de Traou Long.

Il regroupe les communes de : Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounevez-Moédec, Plufur, Tregrom, Trémel et le Vieux-Marché.

La population desservie est de 11 500 **habitants**, pour TRAOU LONG.



10 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **5 643 abonnés** (+0,62 % par rapport à 2021), pour TRAOU LONG.



PRODUCTION

5 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
1 captage et 1 prise en rivière ont fourni 545 188 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 115 815 m³ :
 - Guerlesquin (29) a fourni 2 231 m³,
 - Smaep Kreiz Breizh Argoat - Argoat a fourni 41 596 m³,
 - Sdaep a fourni 71 988 m³.



DISTRIBUTION

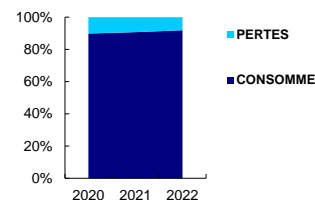
Un réseau de 597 km
423 885 m³ consommés

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 416 135 m³ soit en moyenne **99 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 7 750 m³, soit un total de 423 885 m³ (+1,16 % par rapport à 2021).

Par ailleurs, un volume total de 177 062 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 91,9 %** en 2022 (il était de 90,7 % en 2021). Pour information, il est de 91,5 % sur l'ancien périmètre du syndicat de Traou Long (hors Plougras).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4 %.



Rendement du réseau

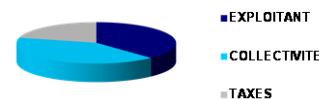
PRIX

347,96 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 347,96 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,90 €/m³, **+4,68 % par rapport à 2022**.

Sur ce montant, 38 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 41 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.



Répartition des montants collectés